



## Accoler le nom de famille de ma grand-mère au mien

-----  
Par heleneleblond

Bonjour,

Ma grand-mère maternelle est italienne et j'aurais souhaité accoler son nom de famille au mien.

Je lis plein de forums où j'entends que les démarches sont impossibles. Est-ce le cas?

Si non, quelles sont les démarches à entreprendre?

Je lis qu'il faut déjà publier dans un journal officiel la modification de nom avant même d'avoir fait la demande au ministère de la justice. Pourquoi?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Bien cordialement,

-----  
Par Tisuisse

Bonjour,

Vous pouvez utiliser cette dénomination dans le langage courant, pas dans les documents administratifs officiels. Pour ces derniers, vous devez être en possession d'un jugement du JAF vous autorisant à modifier votre nom de famille.